

Témoignage de Mireille MAHUAS, infirmière de coordination - Fédération ADMR

« **PALEX est un dispositif facile à déclencher !** »

Pour quelles situations avez-vous fait appel à PALEX ?

J'ai fait appel à PALEX lorsque pour une situation donnée, le dialogue avait été difficile voire absent avec les professionnels de santé, qui avaient de fait du mal à s'inscrire dans une démarche de coordination et de partenariat.

L'ADMR a une vocation départementale : sur certains territoires, les liens sont faciles, notamment lorsque le travail en coordination est déjà institué du fait de la présence d'un pôle de santé par exemple. Nous mesurons d'ailleurs tout l'intérêt de nous coordonner entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social dans notre travail au quotidien.

Nous avons plus de difficultés à sensibiliser les professionnels de santé sur des situations délicates, lorsqu'ils exercent de manière isolée. Souvent, la coordination peut les interroger car ils y voient une remise en question de leur pratique. Nous sommes pourtant seulement animés par la prise en charge de la personne, l'enjeu étant de la placer communément au centre de nos préoccupations.

Qu'attendez-vous de PALEX au sujet de cette situation ?

Un rôle de facilitateur pour lier avec les professionnels de santé plutôt fermés à priori au dialogue direct avec nous. Nous savons que PALEX a cette légitimité notamment auprès des professionnels de santé libéraux, et nous comprenons que l'ARS, financeur de ce dispositif, a souhaité mettre des moyens sur cette coordination indispensable aujourd'hui pour garantir une meilleure prise en charge des personnes.

Est-ce que l'accompagnement des coordinateurs parcours vous a convenu ?

Oui, très bien, ils ont su être très réactifs ! Nous étions clairement sur une situation assez représentative des difficultés de dialogue que nous pouvons rencontrer avec des professionnels de santé libéraux : PALEX a permis leur implication et cela a favorisé une prise en charge différente de la personne.

Comment auriez-vous fait auparavant ?

Nous aurions agi sans la participation des professionnels de santé libéraux, et notamment du médecin traitant, et cela aurait pu malheureusement aboutir à l'hospitalisation de la personne.

Pensez-vous faire appel de nouveau à PALEX ?

Oui ! Nous avons d'ailleurs une autre situation qui nous pose difficulté actuellement. PALEX est un dispositif facile à déclencher !

Nous soulignons que PALEX a repris les documents déjà en vigueur sur le département, notamment dans le cadre de PAEPA, ce qui facilite notre travail d'autant qu'ils sont disponibles sur le site Internet de PALEX.

Maintenant, nous alertons aussi sur le fait que les acteurs de proximité ont aussi besoin de moyens et de ressources pour fonctionner, dans lesquels la coordination sera inévitablement mise à mal !